

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ACCESSIBILITÉ
LE JEUDI 9 MAI 2024 À 9 H
EN PERSONNE, SALLE DE CONSEIL 1G, 114, RUE GARRY

Présents : John Graham (président), Kris Cowley, Shawna Joynt (par Zoom), Scott Jocelyn, Josh Watt, Laurel Repski, Ray Schirle, Vivi Dabee, Charissa McIntosh (conseillère en accessibilité, Commission de la fonction publique), Wendy Harrisko, Emily Walker et Colleen Watters (Bureau de l'accessibilité du Manitoba), deux interprètes ASL (E-Quality Communication Centre of Excellence Inc.)

Absent(s) : Dianna Scarth

Le président souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion et procède à la reconnaissance territoriale. La réunion a été consacrée à une présentation de la spécialiste en communications et en mobilisation du Bureau de l'accessibilité du Manitoba, à une discussion avec Charissa McIntosh, conseillère en accessibilité de la Commission de la fonction publique, à l'examen des priorités du Conseil liées aux recommandations de l'examen quinquennal de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et à la discussion sur les plans pour l'examen quinquennal de la norme d'accessibilité à l'emploi à venir.

Dans la première présentation, la spécialiste en communications et en mobilisation du Bureau de l'accessibilité du Manitoba a décrit son rôle et a donné un aperçu des activités de communication du Bureau.

Ensuite, la conseillère en accessibilité de la Commission de la fonction publique a donné un aperçu de son rôle et a présenté le Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba. Elle prévoit rencontrer le Conseil en septembre afin de recueillir ses commentaires sur les éléments à inclure dans le Plan d'accessibilité de 2025-2026.

Le Conseil a ensuite discuté des recommandations de l'examen de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et a examiné un document sur les priorités du Conseil. Le Conseil a confirmé ses priorités dans le document distribué. Prochaines étapes : le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a élaboré un plan de mise en œuvre des recommandations de l'examen de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains, qui doit maintenant être soumis au Conseil du Trésor par l'entremise d'une présentation au Cabinet.

Décision : Le Conseil a approuvé les domaines prioritaires décrits dans le document.

La réunion s'est terminée en tenant compte de l'examen quinquennal à venir de la norme d'accessibilité à l'emploi.

La prochaine réunion se tiendra en personne le 13 juin de 9 h à 12 h.

La réunion est levée à 11 h 55.